



Traité Chabbath

Michna 7 - Chapitre 6

פורפת על האבן ועל האגוז ועל המטבע, ובלבד שלא תפרוף
כתהילה בשבת

Elle [peut] agrafer [son habit] à une pierre, à une noix et à une pièce de monnaie...pourvu qu'elle ne les y agrafe pas a priori [pour la première fois] le Shabbat.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions